

L'an deux mil dix-neuf, le vingt huit mars, à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia GRAMMONTIN, Maire.

Étaient présent(e)s : GRAMMONTIN Nadia, CRABE Philippe, GUICHEBAROU Christian, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, QUENOT Claudine, LAULHE Denis, MICHAUX Nathalie, LUCAS Laure

Étaient excusé(e)s : REY-BETHBEDER Véronique

Secrétaire de séance : MICHAUX Nathalie

Date de la convocation : 22/03/2019

ORDRE DU JOUR

1. Vote des taux d'imposition 2019
2. Attribution des subventions 2019
3. Vote du compte de gestion 2018
4. Vote du compte Administratif 2018
5. Affectation des résultats 2018
6. Budget Primitif 2019
7. Questions Diverses

1-28032019 : Vote des taux d'imposition 2019

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas appliquer une augmentation des taux d'imposition

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION

TAXES	Bases 2018	Taux 2018	Bases 2019	Taux 2019	Produit assuré
Habitation	213 539	6,25%	218 200	6,25%	13 638
Foncier Bâti	146 877	18,03%	148 200	18,03%	26 720
Foncier NB	10 836	31,56%	11 000	31,56%	3472
C.F.E.	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Total du produit assuré	43 830€
Compensation relais	NEANT
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	43 830€

Il en résulte un vote :

- **8 pour**

2-28032019 : Attribution des subventions 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour préparer le budget 2019, le Conseil Municipal doit décider de l'attribution des subventions.

Madame le Maire propose d'attribuer des subventions à :

ADMR LAGOR	100 €
ALLIANCE LIEU DE VIE	100 €
AMASSADE DU 3 ^{ème} AGE	150 €
COMICE AGRICOLE	80 €
FNACA	50 €
VIVRE ENSEMBLE	200 €
COMITE DES FETES	970 €
LO CALEI	100 €
MEMOIRE DU CANTON DE LAGOR ET DES VALEES	50 €
SSIAD CANTON DE LAGOR	100€
TOTAL	1900€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions proposées par Madame le Maire pour un montant de 1900 €.

-Nathalie MICHAUX indique que le montant annoncé sur les Mémoires du Canton de Lagor et des vallées n'est pas le même que sur le projet de délibération sous ses yeux.

-Philippe CRABÉ lance à Madame le Maire qu'il serait plus important pour elle de s'informer au préalable

-Nadia GRAMMONTIN s'excuse et reprend les lignes car elle n'avait pas correctement lu. Le total annoncé est correct au montant budgétisé.

-Philippe CRABÉ demande quelle est la logique de répartition dans ce tableau ?

-Nadia GRAMMONTIN répond que cette répartition a été convenue avec le Trésorier. Elle explique qu'à l'exception du comité des fêtes pour lequel la subvention va permettre d'organiser des manifestations sur la commune en lieu et place du CCAS, de l'association Vivre Ensemble à travers laquelle

-Philippe CRABÉ demande que les projets soient présentés avant.

Il en résulte un vote :

- **8 pour**

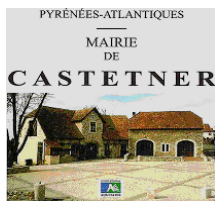
3-28032019 : Vote du compte de gestion 2018

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal.

-Philippe CRABÉ dénonce ne pas avoir été assez informé au préalable



Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2018.

Il en résulte un vote :

- **8 pour**

4-28032019 : Vote du compte administratif 2018

Madame le Maire présente le compte administratif 2018,

Madame le Maire fait procéder à un vote pour désigner le Président de séance pour le vote du compte administratif.

Madame CHASSERIAUD est élue Présidente.

Elle donne la parole à Marie-Thérèse CHASSERIAUD qui fait procéder au vote et quitte la séance.

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2018 :

Investissement :

Dépenses :	Prévus :	99 281,00
	Réalisé :	19 562,86
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévus :	99 281,00
	Réalisé :	6 016,95
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	160 739,00
	Réalisé :	80 366,56
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévus :	160 739,00
	Réalisé :	111 891,86
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de l'exercice 2018

Investissement :	-13 545,91
Fonctionnement :	+ 31 525,30

Résultat de clôture 2018

Investissement (001):	79 713,22
Fonctionnement (002) :	108 820,69
Résultat global :	188 533,91

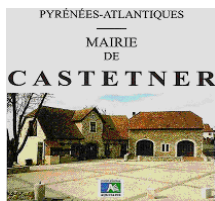
-Philippe CRABÉ indique qu'il n'a pas eu les mêmes chiffres dans les documents envoyés par mail. Il n'aurait pas eu les documents complets.

-Nadia GRAMMONTIN lui répond que le document sous ses yeux additionne l'excédent reporté à l'article 002, C'est pour cela que le total n'est pas identique. Par contre, toutes les autres lignes sont parfaitement identiques à celles qu'il a reçues.

-Philippe CRABÉ répond qu'il travaille sur un brouillon et que ceci n'est pas normal. Madame le Maire lui explique qu'il connaît la comptabilité municipale et qu'il sait parfaitement pour quelle raison il subsiste cette différence dans la présentation mais qui ne modifie en rien le compte administratif.

-Nadia GRAMMONTIN désigne Maité CHASSERIAUD pour présider à sa place et comme il se doit, elle sort de la salle pour délibérer.

-Philippe CRABÉ refuse de voter



Il en résulte un vote :

- **6 pour**
- **1 refus de vote**

5-28032019 : Affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 28 mars 2019.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Le compte administratif 2018 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	31 525,30
- Un excédent reporté de :	77 295,39
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	108 820,69

- Un déficit d'investissement de :	-13 545,91
- Un excédent reporté de :	93 259,13
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	79 713,22

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/18 :	188 533,91
AFFECTATION EN RESERVE (1068) :	
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	108 820,69
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) :	79 713,22

-Philippe CRABÉ refuse de voter car c'est la base du Budget et qu'il n'a pas eu les bons documents

Il en résulte un vote :

- **7 pour**
- **1 refus de vote**

6-28032019 : Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal,

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	109 221,00
Recettes :	109 221,00

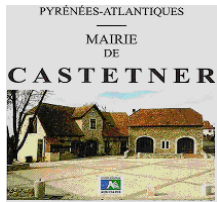
FONCTIONNEMENT

Dépenses :	186 873,69
Recettes :	186 873,69

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses :	109 221,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	109 221,00 (dont 0,00 de RAR)



Fonctionnement :

Dépenses : 186 873,69 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 186 873,69 (dont 0,00 de RAR)

- Philippe CRABÉ refuse de voter étant donné qu'il n'a pas eu documents au préalable : pas de commentaires.
- Nadia GRAMMONTIN lui répond que le conseil se réunit justement pour prendre le temps utile et nécessaire pour discuter des projets proposés.

Il en résulte un vote à :

- **7 pour**
- **1 refus de vote**

7-28032019: Questions Diverses

- **SIVOM de Lagor** : Suite à la dissolution du Syndicat, la répartition de l'actif et/ou du passif et/ou de l'excédent est en cours de calcul. Le montant n'est pas encore déterminé. La collectivité devrait recevoir une petite somme.
- **Trésorerie d'Orthez** : Lors de son passage à la Mairie, le percepteur tenait à féliciter la collectivité sur la tenue saine de ses finances.

-Philippe CRABÉ indique qu'une question n'apparaît pas dans le dernier PV de séance. Il fait plusieurs remarques sur la rédaction du dernier PV de séance qui ne lui convient pas.

-Nadia GRAMMONTIN rappelle qu'elle lui a adressé un mail lui proposant de nous indiquer ses remarques pour la rédaction du PV, ce qu'il a refusé de faire. Elle rappelle la procédure de rédaction du procès-verbal de séance et ses objectifs.

Séance levée à 21h44